

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2007

## En session ordinaire

### COMPTE RENDU

#### Présents :

Mme Nathalie BARATON  
Mme Chantal COUSSOT  
Mme Suzette SACRÉ  
Mr Paul CHAGNEAU  
Mr Loïc GIBEAUD  
Mr Stéphane GUILLON  
Mr Denis GUILLOT  
Mr Emmanuel MONTAZEAU  
Mr Gérard POUVREAU

#### Absents excusés:

Mme Josiane SABOURIN (pouvoir donné à Mr Denis GUILLOT)  
Mr Pierre JUBIEN (pouvoir donné à Mr Paul CHAGNEAU)

#### Approbation du compte rendu du 23 octobre 2006

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2006

#### Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Suzette SACRÉ à été nommée secrétaire de séance

#### 1 – Remboursement de frais de déplacementT :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ses frais de mission, il souhaite le remboursement de ces frais de déplacement au Congrès des Maires. Une délibération est nécessaire pour régler cette dépense au compte 6532 du budget communal. Le montant de ces frais s'élève à 133.20 € (billets de train aller-retour)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le remboursement des frais de déplacement au Congrès des Maires.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstention /  
s :

## **2 – Projets 2007 :**

En vue de la préparation budgétaire 2007, Mr le Maire fait état des propositions d'investissement des différentes commissions et demande au conseil municipal son avis.

- sécurité des centres bourgs
- ordinateur + logiciel
- appareil photos numérique
- columbariums
- sécurité APAVE sur mairie école salle des fêtes
- tableau triptyque pour école
- miroir venelle du Plessis
- contrat CER :
  - entrée de bourg ; port de la Trigalle ; construction d'un préau sur le terrain de loisirs du Pré Maillet ; sablage trottoirs rue de l'Autise.
- voirie :
  - sablage en régie rue du Moulin ; chemin des vignes.
- éclairage rue de l'Autise
- mur de l'école
- toiture de la petite salle et annexes.

## **3 – Dotation Globale d'Équipement 2007 :**

Monsieur le Maire propose de demander le bénéfice de la Dotation Globale d'Équipement sur un ou deux projets d'investissement 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention au titre de Dotation Globale d'Équipement 2007 pour les projets suivants :
  1. Travaux de toiture de la petite salle des fêtes et annexes.
  2. Construction d'un préau sur le terrain de loisirs du Pré Maillet.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstention /  
s :

## **4 – Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2007 :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu la facture relative à la réfection de l'abri bus de Courdault pour un montant de 2 870.40 €. Il précise que cette facture doit être réglée dans un délai de

45 jours à la date de réception de celle-ci. Il demande donc au conseil son accord pour effectuer le règlement de cette dépense avant le vote du budget primitif et précise que les crédits correspondants seront inscrits en priorité au BP 2007.

Cette action n° 1 inscrite au Contrat Environnement Rural bénéficie d'une subvention de 50% qui sera également inscrite en priorité en recette d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- accepte le règlement de cette dépense avant le vote du budget primitif.

Votants : 11

Exprimés : 10

Oui : 10

Non: /

Abstentions : 1

#### **5 – Aménagement du Chemin du Perrin :**

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les riverains du chemin du Perrin afin d'envisager avec eux un nouvel aménagement de cette voie.

Il a été convenu dans un premier temps, pour faciliter l'accès d'une parcelle constructible, que les copropriétaires de ce chemin privé, Mme Maryvonne DAVID, Mr et Mme Nicolas CIBARD, Mr et Mme Gustave GRIMAUD cède à la commune une partie du chemin partant de la rue de l'Autise jusqu'à l'angle de la maison de Mme DAVID.

Il est également convenu pour élargir cette nouvelle voie que Mr André CHAILLE cède à la commune une partie de sa propriété soit 1.50 mètres de large sur toute la longueur de son terrain.

Il est entendu que ces transactions foncières se feront pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte qu'une partie de ce chemin devienne communale.
- accepte de créer l'Impasse du Perrin.
- accepte de prendre à sa charge les frais de bornage de cette impasse.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstention /

s :

## **6 – Amicale Laïque : Demande de participation à la commune de Bouillé-Courdault :**

Mr le Maire fait part de la demande de Mr Michel Gauduchon, président de l'amicale laïque Oulmes-Bouillé-Courdault, qui souhaite que la municipalité de Bouillé-Courdault mette à disposition sa salle municipale le dimanche 27 mai 2007, et offre le vin d'honneur à l'occasion de la finale départementale de la course cycliste UFOLEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de mettre la salle des fêtes à la disposition de l'amicale.
- ne souhaite pas participer au vin d'honneur.
- propose d'offrir des récompenses à hauteur de 100 € (coupes, trophées...)

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 2

Non: 11

Abstention /  
s :

## **7 – Hygiène et sécurité du travail ; Mission d'inspection :**

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection dont les objectifs sont les suivants :

1°) Contrôle des conditions d'application des règles définies, sous réserves des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, au titre III du livre II du Code du Travail et par les décrets pris pour son application,

2°) Proposition à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, des mesures immédiates que l'inspecteur juge nécessaires.

Cette mission peut être assurée directement par un agent de la commune désigné à cet effet, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation.

Le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme (240 € par jour en 2006 et 130 € la demi-journée). L'intervention se déroulerait de la manière suivante :

- Etape 1 : réunion d'ouverture – présentation des missions (exposition des thèmes du LIVRE II TITRE 3 « Hygiène, sécurité et conditions de travail » du code du travail et des décrets d'application qui feront l'objet de l'inspection) et désignation de ou des personnes chargées d'accompagner l'inspecteur durant cette mission.
- Etape 2 : Inspection des documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité et des locaux de travail de

la collectivité.

- Etape 3 : Réunion de clôture – compte rendu de la visite durant lequel sont exposées à l'élu et à la personne « accompagnante » les non-conformités relevées. Les mesures d'hygiène et de sécurité qui paraissent nécessaires seront développées durant cette réunion.

Compte tenu des missions du service hygiène et sécurité du Centre de Gestion, il sera proposé d'accompagner la collectivité, si elle le souhaite, pour la mise en place de mesures visant à améliorer les conditions de travail. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la prévention et non de l'inspection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- adopte la proposition du Maire.
- accepte de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail ;
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection assurée par le Centre de Gestion.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Non: /

Abstentions : /

## **8 – Divers :**

### **\* Choix des candélabres pour la rue de l'Autise :**

Mr le maire propose à la commission environnement de réfléchir sur le choix des candélabres suite à l'effacement de réseaux rue de l'Autise.

### **\* Réunion des finances prévue pour le 8 février 2007.**